



GRAINES VOLTZ

Société Anonyme au capital de 1 370 000 €.

Siège social : 1, rue Edouard Branly, 68000 Colmar.

333 822 245 R.C.S. Colmar (85 B 260).

Exercice social : du 1^{er} octobre au 30 septembre.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUI 2019 MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 27 juin 2019 à 09 heures au siège de la société, 1 rue Edouard Branly à (68000) COLMAR, à l'effet de délibérer sur l'annulation des 74 803 actions auto détenues et l'extension de l'objet social.

Le rapport du Conseil d'Administration et le projet des résolutions peuvent être consultés sur le site internet de la société à l'adresse "www.graines-voltz.com" dans la rubrique « **Finances** ».

L'avis de réunion valant avis de convocation comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO le 20 Mai 2019.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- ✓ tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité,
- ✓ tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.